

Benoît Laval  
Conseiller Municipal de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON  
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse,

Saint Pierre de Chartreuse, le 13 juillet 2015

Monsieur le Maire,

Vous étiez en copie d'emails faisant part de chemins délabrés sur la commune à la suite de coupes forestières de l'ONF, a priori sur des parcelles communales.

Par le présent courrier, je vous informe que je formulerais la question orale \* suivante lors du prochain conseil municipal :

- Comme reproduit ci-joint, les sentiers dit « des Amoureux », ainsi que celui du « col du Freney », inscrit au PDIPR, sont particulièrement délabrés suite à des travaux forestiers de l'ONF. Ces chemins sont fréquemment empruntés par les habitants et les touristes.
- Nous souhaiterions connaître les commanditaires de ces travaux forestiers ayant amené à la dégradation de ces deux sentiers, et savoir si ces travaux ont-ils été engagés pour le compte de la commune ?
- Comment la commune compte-t-elle agir pour la remise en état de ces sentiers, et dans quels délais ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoît LAVAL  
Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse



\* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »